DECLARATION LIMINAIRE SNEP-FSU Yvelines

CDUNSS – vendredi 4 juillet 2025

Mesdames et Messieurs les **cadres UNSS (Mme Albert, Mr Buard, Mr Fontaine),**

Vice-doyen de l'académie de Versailles, IA-IPR-EPS Inspecteur (Mr Goreau)

Madame **Servissolle, IA-DAASEN** (Inspectrice d'Académie, directrice académique adjointe des services de l'EN)

chef·fes d'établissement,

Élus des **AS** (Vincent Benouaich, Nils Cheve, Mélanie Peltier)

et nos chers **membres du SDUNSS** (Sophie Bourgogne, Jennifer Vandenberghe et Stéphane Mancaux)

Le SNEP-FSU est ravi de participer à CDUNSS 78. Ce rendez-vous est un moment important pour valoriser l'engagement de la profession dans leurs **AS** et dans tous les évènements UNSS. L'accompagnement des élèves aux différentes compétitions, formations de jeunes officiels (JO) ou aux actions promotionnelles, parfois éloignées, ainsi que l'aide à l'organisation des rencontres sportives et artistiques représente un engagement conséquent notamment le mercredi après-midi. Nos cadres UNSS vont nous présenter tout le dynamisme du sport scolaire de notre département. Il permet un accès à moindre coût pour toutes et tous nos élèves à la culture sportive et artistique et en particulier à ceux et celles qui **en sont le plus éloigné·es**. Un accès à une pratique régulière est indispensable dans un contexte où la sédentarité des jeunes ne fait que s'aggraver.

Dans notre département, plus **de 80 % des lycées** programment des cours le **mercredi après-midi. LE SNEP-FSU a** demandé à Monsieur le Recteur lors du CRUNSS que des recommandations soient adressées aux chef·fes d'établissements pour la libération du mercredi après-midi dans les emplois du temps comme le stipule la loi (note de service 87-379 du 1er décembre 1987 et les circulaires 0230 du 20 avril 2022 et 10 125 du 18 aout 2010) : « la libération des mercredis après-midi est recommandé comme indication pour favoriser le bon fonctionnement de AS. »

Dans le même temps, nous soulevons des craintes et inquiétudes à l'encontre du soutien pour le développement du sport scolaire féminin. En effet, des sections sportives majoritairement féminines qui marchent bien se voient mises à mal par l'administration. Comme par exemple la fermeture de la section patinage à Mantes l'année passée ou les attaque sur la section de step à Andrésy.

CHIFFRES SD UNSS – non retrouvées sur OPUSS via ma recherche

25 741 licenciés (25 610 23-24)

583 (661) évènements, 792 (874) compétitions

21 formations **JO : 15 dans les districts (29)**

4212 JO physiques (4852) – 7458 certifications (8774) totales ???

Car, c'est bien en participant aux **rencontres** sportives et artistiques, **583** cette année que nos élèves mettent en œuvre les valeurs de solidarité, fair-play et responsabilité. **7458 certifications de JO** ont eu lieu dans l'année dans les districts et le département.

Toutes ces rencontres ne pourraient avoir lieu sans le travail et l'engagement des **coordonnatrices et coordonnateurs** de district, pierres angulaires de l'UNSS. Elles et ils sont indemnisé-e-s pour leurs missions en **IMP** souvent bien en deçà des heures consacrées. Nous saluons la **reconduction** de l'enveloppe allouée par le Rectorat de Versailles pour les Yvelines, suite au combat national mené par le SNEP-FSU.

Le SNEP-FSU continue de dénoncer **l'accord cadre transport** qui a compliqué le travail des coordos de district et a eu des conséquences financières négatives sur les budgets des districts et des AS. Les alternatives à l'accord cadre transport doivent aboutir au plus vite.

Concernant le **règlement fédéral** 24-28, devant les problèmes multiples qu'il a engendrés cette année, il est prévu de nombreux ajustements pour la rentrée 25-26. Il reste à étudier les conventions inter-AS pour les rencontres UNSS et la révision de certaines fiches sport et artistiques dont les épreuves et les compositions d'équipe ne sont pas adaptées avec les réalités de terrain.

Nous voulons souligner par ailleurs que le **soutien financier** et des collectivités territoriales est indispensable au bon fonctionnement du service départemental de l'UNSS. En effet, les crédits d'animation n'augmentent pas, et la subvention du ministère de l'Éducation nationale qui n'augmente que trop peu pour cette rentrée : plus 200 000 € (3,8M € depuis 2018, 4 M € 2025-2026). Le SNEP-FSU demande son doublement. Nous tenons à remercier le **CD 78** pour son soutien avec le dispositif **PASS +** et à la subvention aux AS qui restent stables pour l'an prochain. Soulignons aussi la légère augmentation de la subvention du **CR IDF** même si elle est encore loin d'être suffisante et l'application LABAZ. Nous soulignons également, qu'il est primordial de permettre à tous les établissements ainsi qu'au SD d'avoir à disposition des installations gratuites pour l'AS et les évènements UNSS. Nous vous remercions pour les nombreux équipements qui le sont déjà.

Concernant la grande enquête Gymnase Score mené par le SNEP-FSU cette année, voici les chiffres de notre département concernant le sport scolaire dans le département : 32 % des AS ont un accès limité aux équipements sportifs dont 4,7 % n'ont aucune installation y compris le mercredi après-midi. 1/85 établissement

n’a pas accès à un gymnase ! = 1,17 %, 3/85 établissement n’a pas accès à une structure pour l’AS ! = 3,5%.

Le SNEP-FSU salue la réussite de nos **séminaires de fin et de début d’année**, qui permettent des temps de partage et réflexion autour du projet départemental de l’UNSS. Le SNEP-FSU est satisfait d’avoir été invité au séminaire des coordonnateurs de district pour réfléchir au PDDSS. Tous ces temps de rencontres permettent de mettre au cœur de l’UNSS une démocratie participative. Le SNEP-FSU se veut une force de proposition et reste un outil de défense du service public du sport scolaire.

Le SNEP-FSU souhaite mettre en lumière **l’importance du travail des cadres et des secrétaires** pour nous proposer des évènements de grande qualité et faire fonctionner le SDUNSS 78.

Enfin, le SNEP-FSU apporte son soutien aux enseignants d’EPS, animateurs, animatrices d’AS qui ont été particulièrement **choqués par les propos d’E. MACRON** le 13 mai dernier affirmant qu’avant 2017, il n’y avait pas de sport à l’école et au collège. Balayer ainsi les 20 millions d’heures d’EPS obligatoire dans le second degré et les 2,8 millions d’heures dans les associations sportives par an est ressenti comme un véritable mépris dans la profession et pour notre discipline.

Ainsi, le SNEP-FSU renouvelle son profond attachement au service public du sport scolaire et demande au nouveau **Directeur National** et à ses équipes d’œuvrer à son rayonnement : **nous lui adressons un message :** « Le SNEP-FSU, les enseignants d’EPS, animateurs et animatrices d’AS, coordonnateurs et coordonnatrices de district et cadres UNSS ont des attentes fortes sur votre action et sur les engagements que vous prendrez pour l’UNSS. Nous y serons particulièrement vigilants. La dynamique doit être relancée, le nombre de rencontres à destination du plus grand nombre de nos licenciés doit être renforcé, les alternatives à l’accord cadre transport doivent aboutir au plus vite. Enfin elles et ils ont besoin que vous leur redonniez confiance. Elles et ils sont prêts à relever ce défi, ensemble à vos côtés, dans l’intérêt de la structure, de tous ses acteurs et actrices et bien évidemment dans celui des élèves. »